



Organisation du bâti

- Périmètre du plan partiel d'affectation intercommunal
- Périmètre d'évolution des constructions :**
- Habitat groupé ou individuel groupé - A
- Habitat dispersé - B
- Activités
- Industrie - artisanat
- Mixte (activités - habitat)
- Bande d'implantation
- Espace arrière (prolongement bâtiment principal, dépôts, places de stationnement)
- Périmètre du site contaminé
- Stationnement public

Gestion du paysage

- Espace de dégagement et d'accueil
- Espace vert
- Espaces naturels
- Espace paysager
- Parc public, promenade
- Espace libre
- Plantation structurante nouvelle / à conserver
- Haie dense (plantation dissuasive - 1 à 2 m de large)

Circulations

- Desserte secondaire
- Liaison piétonne
- Liaison piétonne/cycliste Tronchenaz-Bourg de Villeneuve
- Espace de Franchissement de l'Eau Froide

Information indicative:

- Forêt
- Canal de l'eau Froide / lac

OEA Vallotton et Chanard SA - architectes-urbanistes FSU - 28, Rue de Bourg - CH - 1003 Lausanne
Groupe d'Etude en Aménagement du territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 01 40
Lausanne, novembre 2009

Rennaz Demain : Esquisse directrice

- Affectations existantes
- Affectations modifiées
- Centre localité
- construite protégé
- Habitat moyenne densité
- Habitat faible densité
- Hôtelière
- Activités artisan. ou tert.
- Industrie
- Utilité publique
- Verdures, dégagement, détente, sports
- Agricole (ainsi que zones sans marques)
- Question spécifique à régler

septembre 2009

